

REGLEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Acheteur qui passe le Marché

Commune de SAVERDUN – Coordonnateur
1 place du Souvenir Français
09700 SAVERDUN

Personne responsable du Marché

Monsieur le Maire de la commune de Saverdun

Objet de la Consultation

MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - ETUDE POUR L'ÉLABORATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION DE LA COMMUNE DE SAVERDUN
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF RÉGIONAL BOURGS CENTRES
OCCITANIE – PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Date et heure limite de remise des plis

Le jeudi 20 décembre 2018 à 12h00

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	3
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2-1. Définition de la procédure.....	4
2-2. Nature de l'attributaire.....	4
2-3. Délai d'exécution et échéancier.....	4
2-4. Contenu du dossier de consultation.....	4
2-6. Délai de validité des offres.....	5
2-7. Modalités de règlement et de facturation.....	5
2-8. Adaptation du cahier des charges.....	5
ARTICLE 3. PRESENTATION ET CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
ARTICLE 4. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	6
ARTICLE 6. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU.....	7
ARTICLE 7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 8. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	8
ARTICLE 9. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS.....	8

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de conclure un marché d'études qui comprend :

La définition d'une stratégie de développement et de valorisation des deux communes en vue de la signature de leur propre contrat "Bourgs-centres" avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Le cadre et le contenu de ces missions sont fixés dans le Cahier des Charges joint au dossier de consultation.

Les lieux d'exécution des prestations est le suivant : commune de SAVERDUN.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. DÉFINITION DE LA PROCÉDURE

La présente consultation est un marché à procédure adaptée.

2-2. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.

2-3. DÉLAI D'EXÉCUTION ET ECHÉANCIER

La prestation ne devra pas excéder 3 mois et demi

Date de publication de l'avis : 27 novembre 2018

Date limite de réception des offres : vendredi 30 novembre 2018

Date prévisionnelle de démarrage de la prestation : 15 décembre 2018

Date prévisionnelle de fin de la prestation : 30 mars 2019

2-4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire. Il est constitué par :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication ;
- L'Acte d'Engagement ainsi qu'une annexe en cas de sous-traitance ;
- Le présent règlement de consultation ;
- Les cadres de décomposition du prix global forfaitaire ;
- Le Cahier des Charges signé.

Le marché conclu à l'issue de la présente consultation sera composé des pièces précitées et de tous les autres documents composant l'offre du candidat retenu, tel qu'exigés par le présent règlement en son article 3.

2-6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai minimal de validité des offres est de **trente (30) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats non admis à la négociation voient leur offre rejetée.

Pour les candidats admis à la négociation, le délai de validité de leur offre initiale est prorogé automatiquement jusqu'à la fin de la phase de négociation du marché. L'acheteur fera toute diligence pour mener la négociation.

Le délai de validité des offres complétées ou modifiées durant la négociation et constituant les nouvelles offres des candidats expire au terme d'un délai de trente (30) jours à compter de la date limite fixée par l'acheteur pour la remise d'une dernière et meilleure offre en clôture de la phase de négociation.

REGLEMENT DE CONSULTATION

Elaboration du projet de développement Bourgs Centres de la commune de SAVERDUN

Si un candidat, à l'issue de la négociation, décide de maintenir son offre initiale inchangée, le délai de validité de celle-ci expire au terme d'un délai de trente (30) jours à compter de la date limite fixée par l'acheteur pour la remise d'une dernière et meilleure offre en clôture de la phase de négociation.

2-7. MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET DE FACTURATION

Le règlement sera effectué au nom du coordonnateur du groupement : Commune de Saverdun.

2-8. ADAPTATION DU CAHIER DES CHARGES

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation. Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des modifications au dossier de la consultation.

ARTICLE 3. PRESENTATION ET CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents associés.

Le dossier contient les pièces suivantes, présentées dans l'ordre donné ci-dessous :

- ✓ La lettre de candidature (imprimé DC4)
- ✓ Les formulaires DC1 et DC2 dûment remplis
- ✓ Une déclaration sur l'honneur du candidat (volet DC1 et volet DC2) dont toute les rubriques devront être dûment remplies.
 - qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 précitée ;
 - qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- ✓ Le Cahier des Charges signé dont l'original, conservé dans les archives de l'administration, seul fait foi.
- ✓ Un devis détaillé des prestations avec le nombre de journées par phase signé.
- ✓ Le planning d'intervention prévisionnel
- ✓ Les certificats de qualification professionnelle
- ✓ Les attestations d'assurance chômage et responsabilité civile
- ✓ **Une note de présentation du candidat ou de l'équipe candidate** lui permettant de mettre en exergue ses capacités (étendue de ses moyens humains et techniques, dans leur ensemble, et des compétences professionnelles réunies) et ce qui le ou la qualifie pour exécuter le marché ;
- ✓ **Une description de l'équipement technique, des mesures employées pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude dont le candidat** dispose (*joindre en annexe du formulaire DC2*)
- ✓ Une liste de références accompagné d'un dossier d'œuvres pour les principales missions de services effectuées au cours des trois dernières années, notamment en matière d'élaboration de documents de planification urbaine, de stratégie de développement et aménagement.

Les candidats à l'attribution du marché doivent posséder :

- Des capacités financières adaptées à l'opération ;
- Des capacités professionnelles juridiques et techniques pluridisciplinaires en urbanisme, études environnementales et paysagères, architecture, SIG et cartographie, déplacements-mobilités, animation de la concertation, adaptées à l'opération et appréciées en fonction de leurs moyens matériels et humains, de leurs compétences et de leurs références pour des opérations comparables ;

(L'absence de référence n'entraînera pas l'élimination du candidat concerné et l'acheteur examinera ses capacités professionnelles, techniques et financières.)

> Les opérateurs économiques ne disposant pas des capacités nécessaires pour l'exécution des travaux faisant l'objet du marché auquel ils souhaitent se porter candidat peuvent se les adjoindre, en constituant,

REGLEMENT DE CONSULTATION

Elaboration du projet de développement Bourgs Centres de la commune de SAVERDUN

un groupement d'opérateurs économiques solidaire ou conjoint et en présentant leur candidature sous cette forme. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres groupés pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

ARTICLE 4. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont annoncés ci-dessous avec leur pondération respective.

Critères d'attribution	Pondération
Le prix des prestations : estimatif détaillé en fonction des différentes phases de travail nécessaires (journées d'études et nombre de réunions prévues).	50% de la note finale
La valeur technique : compétences et capacité du candidat à assurer les prestations prévues et définies au cahier des charges	30% de la note finale
Les références du candidat	20% de la note finale

Les candidats dont l'offre n'a pas été retenue sont informés rapidement du rejet de celle-ci. L'acheteur peut, à tout moment, déclarer la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général.

ARTICLE 6. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D'ATTRIBUER LE MARCHÉ

Le candidat dont l'offre a été retenue doit fournir dans un délai maximum de **10 jours** à compter de la date de demande du pouvoir adjudicateur :

- 1) une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- 2) les documents récapitulés dans le formulaire NOT1.
- 3) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

ARTICLE 7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidats remettent ou transmettent leur dossier de candidature et d'offre **sous pli cacheté**, qui porte la mention de l'objet du marché pour lequel l'opérateur est candidat.

Monsieur le Maire - Mairie de Saverdun - 1 Place du Souvenir Français - 09700 SAVERDUN
« Dossier pour le marché public d'études et d'assistance en vue de l'Elaboration du projet de développement Bourgs-Centres de la commune de SAVERDUN »

« NE PAS OUVRIR »

L'offre devra parvenir avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement et devra être envoyée par pli recommandé avec AR ou remis en mairie contre récépissé.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

ARTICLE 8. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir d'éventuels renseignements complémentaires, les candidats les candidats devront faire parvenir **au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres**, une demande écrite par courrier (Mairie de Saverdun - 1 place du Souvenir Français- 09700 SAVERDUN) ou courriel (fanny.rousseau.saverdun@gmail.com)

ARTICLE 9. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Le Tribunal administratif de Toulouse est l'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de ceux-ci.